

VENTES INSCRITES AU BUREAU D'ALIENATIONS

Magazine Bldg and Loan Ass'n à Mme Herbert M. Shilstone, portion, Pritchard, Dublin, Abricot et Dante, \$3,800.
 Suc. Chas. J. Commander à Jules S. Dreyfous, îlet, St-Maurice, Claiborne, Tricou et Derbigny, \$4,782.
 Fred. Keif à Philip Sensebe, 4 terrains, Bartholomew, Marais, St-Claude et Alvar, \$3,400.
 Louisa Bentz-Hopkins à Stanaford Taylor Hopkins, son époux divorcé, 3 terrains, Columbus, N. Dorgenois, Broad et Laharpe, \$300.
 Mme Wm J. Aicklen à la Security Bldg and Loan Ass'n, terrain, Washington, Quatrième, Freret et Robertson, \$1,600.
 Acquéreur au vendeur, même propriété, \$1,600.
 William J. Matz à la Security Bldg and Loan Ass'n, terrain, Dryades, Quatrième, Baronne et Washington, \$1,200.
 Acquéreur à Thos. R. Burt, même propriété, \$1,200.
 James D. Beman à la Dryades Bldg and Loan Ass'n, 2 terrains, Cambronne, Jefferson, Poplar et Jeannette, \$2,400.
 Acquéreur au vendeur, même propriété, \$2,400.
 John Mailhes à Joseph P. Simone, 1/2 int., etc., terrain, N. Peters, Hôpital, Gallatin et Ursulines, \$4,000.
 John Mailhes à Joseph P. Simone, terrain, N. Peters, Ursulines, Gallatin et Hôpital, \$6,000.
 Lawrence T. Kirn à Michele Sulli, portion, Maple, Burthe, Lowerline et Cherokees, \$1,150.
 James Pettit Simmons à The Junius Hart Piano House Ltd, 2 terrains, Douane, Bienville, Miro et Tonti, \$4,200.
 Mlle Jeanne De Lassus et als à Augustus K. Albers, 4 terrains, Piété, Louisa, Prieur et Roman, \$440.
 Arthur H. Janfreau à Geo. E. Marshall, terrain, Deslonde, Royale, N. Peters et Tennessee, \$400.
 Mme Wm H. Voelker à la Mutual Bldg and Homestead Ass'n, portion, Palmyre, Hennessey, Alexander et Banks, \$950.
 Acquéreur à William H. Moon, même propriété, \$950.
 Gentilly Terrace Co. à René Joseph Brou, 2 terrains, Painters, Selma, Vénus et Monroe, \$800.
 Eureka Homestead Society à Willis H. Cope, 2 terrains, Woodlawn, Homedale, Taylor et Rosemary, \$4,000.

VENTES A L'ENCAN

Eureka Homestead Society à Allan T. Dusenbury, portion, Pine, Lowerline, Magnolia et Oak, \$5,500.
 Reliance Homestead Ass'n à Herman W. Thieler, terrain, Gayoso, Dupré, Vincent et Elk, \$3,000.
 Joseph A. Blythe à Simpson H. Sharp, terrain, Cleveland, McKinley, E. Douzième et E. Quatorzième, \$11.
 The Hotel Grunewald Co. Ltd au Boat Club of Louisiana, choix des étages supérieurs de la propriété No 926 rue Canal, entre University Place et Baronne, pour 2 ans, à \$200 par mois.

VENTES A L'ENCAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Whitney-Central Trust and Savings Bank vs. Mlle Katharine M. Mackey et als.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans — No. 58,920 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente à l'encan à la partie principale de la Nouvelle-Baïsse de Cour, sur la rue Royale, entre les rues Conti et St. Louis, dans le Second District de cette ville, le LUNDI 19 Janvier 1914, à 11 heures du matin, la propriété suivante décrite à savoir: Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le premier District de cette ville, le lot étant le No. 12 de l'îlet No. 284, borné par les rues Erato, S. Robertson, Freret et Clio, sur un plan annexé à un acte devant E. A. Jones, ancien notaire, le 29 décembre 1868, suivant lequel le dit lot mesure 25' 7" de face à la rue Erato sur une profondeur de soixante quatre pieds entre lignes parallèles et forme une partie de la subdivision des lots 14 et 15 sur un plan de A. S. Phelps, voyer, daté du 5 février 1846, déposé au bureau de Jules Moxey, ancien notaire.

Une certaine parcelle de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le même district et l'îlet qui la propriété ci-dessus mentionnée, prise de, et formant la partie arrière, du dit lot No. 13, sur le dit plan de A. S. Phelps, et mesure 32' sur la ligne du côté opposé courant parallèlement avec la rue S. Robertson, et la divisant de la partie arrière du dit lot original et 26' 7" courant parallèlement avec la rue Erato. Le dit lot No. 13 de laquelle la dite portion décrite est une part, est l'extrême arrière mesurant originairement suivant le dit plan de Phelps 32' de face à la rue S. Robertson sur une profondeur de 126'.

Saisie dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, suivant inventaire enregistré en mon bureau. L'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de 10 pour cent du montant de son achat.
 P. McGILL, Constable, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
 FOSTER, MILLING, BRIAN & SAAL, Avocats pour le demandeur.
 déc-18, 13, 11am-6, 12, 19

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Germain LeRoy, Jr. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,052 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte second provisoire présenté par George A. LeRoy, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
 Par ordre de la Cour.
 THOMAS CONNELL, Greffier.
 E. HOWARD McCALEB, Avocat.
 déc-17, 13, 20

VENTES A L'ENCAN

VENTES PAR LE SHERIFF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le sheriff, le VENDREDI, le 2 Janvier 1914, d'une grande propriété de valeur améliorée, du Sixième District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'îlet de la rue Ferris et Coliseum.
 Edward A. Sauster vs. Elsha N. Evans. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,341 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente à l'encan à la partie principale de la Nouvelle-Baïsse de Cour, sur la rue Royale, entre les rues Conti et St. Louis, dans le Second District de cette ville, le LUNDI 19 Janvier 1914, à 11 heures du matin, la propriété suivante décrite à savoir: Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent ou en dépendent de quelque façon, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No. 22, Bienville, borné par les rues State, Freret, Coliseum, Webster (ou ligne haute de Bloomingdale). Les dits lots sont désignés par les Nos. six et sept, sur un croquis d'arpente fait par M. Lucas Lewis, député voyer de la ville, daté le 10 mai 1906, annexé à un acte de vente, Wilson et autres, par M. C. G. Rebenish, notaire de cette ville, le 11 juillet 1906, et mesurant d'un côté le côté incliné et s'adjoignant d'un autre, lot six, vingt-neuf pieds de face à la rue State par la même largeur sur l'arrière, par une profondeur de cent quarante-un pieds, deux pouces sur la ligne le divisant du lot No. cinq, et cent quarante-et-un pieds, deux pouces sur la ligne le divisant du lot No. sept; et lot No. sept, vingt-neuf pieds de face à la rue State par la même largeur sur l'arrière, par une profondeur de cent quarante-un pieds, deux pouces sur la ligne le divisant du lot No. six et cent quarante pieds, huit pouces sur la ligne le divisant du lot No. sept, dans le procès ci-dessus.

Conditions-Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.
 Louis Knop, Sheriff Civil, Paroisse d'Orléans.
 T. B. WALKER & B. Y. WALKER, Avocats pour le demandeur.
 nov-29, dec-5, 12, 19, 26 - Jan-2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le sheriff, VENDREDI, le 2 Janvier 1914, d'une propriété améliorée de valeur du Second District, portant le numéro 918 rue Tonti, entre St-Philip et Dumaine.
 Félix J. Dreyfous vs. William Surgl. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,542 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan à la partie principale de la Nouvelle-Baïsse de Cour, sur la rue Royale, entre les rues Conti et St. Louis, dans le Second District de cette ville, le VENDREDI, le 2 Janvier 1914, à midi, la propriété ci-dessus décrite à savoir: Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui y appartiennent, situés dans le Second District de cette ville, désignés par les numéros un et deux dans l'îlet No. 294, borné par les rues Tonti, Miro, St-Philip et Dumaine, et mesurant comme suit: Lot un, trente pieds de face à la rue Tonti par cinquante-huit pieds, une pouce et trois lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Dumaine; soixante-huit pieds, neuf pouces et trois lignes sur la ligne le divisant du lot No. deux, et trente-et-un pieds, six pouces et quatre lignes de large en arrière; et le lot No. deux, trente pieds de face à la rue Tonti et soixante-huit pieds, neuf pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne du lot No. un, soixante-dix-neuf pieds, cinq pouces et deux lignes sur l'autre côté de la ligne, vers la rue St-Philip; et trente-et-un pieds, six pouces et quatre lignes de largeur en arrière.

Saisie dans le procès ci-dessus.
 Conditions-Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.
 Louis Knop, Sheriff Civil, Paroisse d'Orléans.
 A. D. DANZIGER, Avocat pour le demandeur.
 nov-29, 30 - dec-5, 12, 19, 26 - Jan-2

VENTES A L'ENCAN

VENTES PAR LE SHERIFF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Sheriff, VENDREDI, le 2 Décembre 1913, d'une propriété améliorée de valeur du Quatrième District, portant le No. 332 rue Troisième, entre Broad et Dorgenois.
 Mlle Anna M. Meyer vs. Ellis E. Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,385 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan à la partie principale de la Nouvelle-Baïsse de Cour, sur la rue Royale, entre les rues Conti et St. Louis, dans le Second District de cette ville, le VENDREDI, le 26 Décembre 1913, à midi, la propriété ci-dessus décrite, à savoir: Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le quatrième District de cette ville, désigné par le numéro 24, dans l'îlet No. 486, borné par les rues Troisième, quatrième, Broad, Dorgenois, sur un croquis d'arpente par M. E. Seghers et fils, voyers, daté du 1er décembre 1904, et joint à un acte de vente devant Félix J. Dreyfous, notaire, le 1er décembre 1904; lequel lot commence à une distance de 233 pieds 4 pouces et 4 lignes de la rue Dorgenois et mesure 30 pieds de face sur la rue Troisième, 127 pieds 2 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Sauf dans l'acte ci-dessus. Conditions-Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.
 Louis Knop, Sheriff Civil, Paroisse d'Orléans.
 FELIX J. DREYFOUS, Notaire.
 Avocat pour le demandeur.
 nov-28 - dec-5, 12, 19, 26, 26

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bureau du Constable Première Cour de Cité, Nouvelle-Orléans, décembre, 1913.

B. G. Carbalaj vs. Mme W. H. Becker. PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans — No. 61,261 — A qui cela peut concerner: Attendu que par un writ de saisie provisoire qui m'a été adressé par l'Honorable Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, j'ai saisi et pris en ma possession les choses suivantes: dans un tabouret d'appoint, un ameublement de salon de cinq pièces, une table de milieu, un tapis moquette, six chaises à dossier bas, une armoire à glace, une table de toilette, un lavabo, une armoire, une table de toilette, une table de milieu, un lavabo et un garde-manger, lesquels meubles sont actuellement emmagasinés dans mon entrepôt, 727-729 rue St. Louis, en cette ville, sur laquelle propriété le demandeur dans le cas ci-dessus, a fait une demande et demande supplémentaire, et a obtenu un lien de vendeur et le droit d'étagage pour la somme de cent dollars (100.00) plus les intérêts légaux à partir du jour de la demande judiciaire jusqu'au paiement et les frais du procès, etc., et attendu que la dite propriété sur laquelle le demandeur prétend avoir un lien privilégié et droit d'étagage a été abandonnée par le propriétaire qui a quitté le local, et sa présence demeure ainsi que son adresse et son identité son inconnu du demandeur, attendu que la dite propriété appartient à quelqu'un qui est inconnu du demandeur et qui a disparu pendant lequel les notifications légales auraient dû être remises à quelqu'un nommé et suivant un ordre de cour daté du 10 décembre 1913 qui m'a été adressé dans le cas ci-dessus avis public est donné à toutes personnes intéressées dans la dite propriété d'avoir à répondre dans les quinze jours conformément au article 222 du code de procédure. Les demandes originales et supplémentaires ont été enregistrées par le demandeur dans le procès ci-dessus.
 P. McGILL, Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
 FOSTER, MILLING, BRIAN & SAAL, Avocats pour le demandeur.
 dec-13, 21, 29

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Mary C. Forman. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,675 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mary A. Flynn, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
 Par ordre de la Cour.
 THOMAS CONNELL, Greffier.
 JOS. A. LAUTENSCHLAGER, JR., Avocat.
 dec-11, 15, 20

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Gilbert L. Dupré, Jr. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,901 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte présenté par H. Garland Dupré, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
 Par ordre de la Cour.
 THOMAS CONNELL, Greffier.
 HOWE, FENNER, SPENCER & COCKE, Avocats.
 dec-11, 15, 20

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession d'Augusta Poupard. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 102,065 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte présenté par Sidney J. Poupard, administrateur de la dite succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
 Par ordre de la Cour.
 THOMAS CONNELL, Greffier.
 J. B. ROSSER, JR., Avocat.
 dec-13, 17, 22

The Allenburys Foods

MOTHER AND CHILD Baby 61 months of age fed from birth on the Allenburys Foods.

Une Bonne Partance dans la Vie.

Les mères doivent savoir comme une bonne santé est essentielle à leur enfant pour l'avenir. Un enfant mal nourri se développe plus tard; il n'arrive pas au plein développement de sa taille et manque de vigueur. Si vous ne pouvez pas nourrir votre enfant, donnez-lui une nourriture qui remplace le lait de la vache. Aucun farineux, aliment renfermant de l'amidon ou du lait de vache non coupé n'est donné à un enfant au-dessous de 6 ou 7 mois.

Les Allenburys Foods sont préparés de façon à rendre le lait de vache assimilable au lait humain, et sont digérés facilement.

Les Allenburys Foods

NOURRITURE No 1. De la naissance à 3 mois.
 NOURRITURE No 2. De 3 à 6 mois.
 NOURRITURE No 3. De 6 mois à plus.

L'amplicet traitant de la Nourriture des Enfants, donné gratuitement.

ALLEN & HANBURYS Ltd., 37, Lombard Street, LONDON.

SPORTSMEN'S SPECIAL

FRISCO LINES

LOUISIANA SOUTHERN R. R. (N. O., T. & M. R. R. CO., LESSEE)

SHELL BEACH

TOUS LES DIMANCHES

Départ Ar. Shell Beach - 5:00 A. M. || Départ Shell Beach - 4:10 P. M.
 Ar. Nouvelle-Orléans - 6:05 A. M. || Ar. Nouvelle-Orléans - 5:15 P. M.

Arrêts: Rue Poland, Avenue Friscoville, St. Bernard, Reggio, Yschooky.

SERVICE PAR MOTOR-CARS

\$1.00 Aller et Retour **SAMEDI ET DIMANCHE** sur tous les trains.

Pêche et chasse de premier choix. Appât sur les lieux à Shell Beach. Bon Restaurant.

Le service ci-dessus est en plus des trains réguliers.